

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2012

n°16

page 1/2

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Protocole d'accord avec la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais pour des travaux d'enfouissement d'un transformateur ERDF sur la place Emile Zola

Mesdames, Messieurs

La commune de Châtellerault a entrepris en 2009 d'engager l'aménagement de la place Emile Zola, espace de l'hyper-centre à la charnière avec les voies piétonnières, afin de lui apporter une image moderne, fonctionnelle et attractive.

En réservant cette place aux piétons, en lui conférant une fonction ludique, et en en faisant un pôle d'animations ceint de gradins par un jeu d'emmarchements, inscrits dans la topographie du lieu, c'est un tout nouvel espace vivant qui se fait jour, ponctué par les terrasses des restaurants qui bordent la place.

Sur l'emplacement qui accueillait l'ancien bâtiment du commerce de tissus "Home Décor", à l'angle nord-est de la place, la SEM-Habitat a initié en 2008 un immeuble à fonctions mixtes : un rez-de-chaussée commercial, le premier niveau à vocation tertiaire, les deux niveaux supérieurs en logements, pour lequel elle a obtenu le permis de construire en décembre 2009.

La commune et la SEM Habitat, à la faveur de cette réalisation, se sont entendues sur la coordination entre les deux opérations, de manière à permettre l'accueil, au sous-sol de la résidence, du transformateur d'ERDF, qui encomrait antérieurement la place, et qui n'offrait pas d'alternative d'intégration paysagère de qualité dans un périmètre proche.

La SEM Habitat, sur une construction qui lui a coûté au total 1 470 000 € T.T.C., a ainsi pris en charge des dépenses imputables à l'insertion en sous-sol d'un local de 18,61 m² pour le poste de transformation, dont les montants s'établissent, honoraires inclus à hauteur de 70 667,55 €.

Il est proposé que la commune de Châtellerault et la SEM Habitat signent un protocole d'accord afin de fixer la participation de la commune aux dépenses de la SEM-Habitat relatives aux travaux d'enfouissement du transformateur ERDF de la place ZOLA.

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du **27 septembre 2012**

n°16

page 2/2

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil, relatifs aux transactions,

VU l'avis du Conseil d'État, en date du 6 décembre 2002,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits

CONSIDÉRANT les sommes engagées par la SEM-Habitat au cours de son chantier de la résidence Emile Zola pour aménager un accès et un local destinés à accueillir en sous-sol un nouveau transformateur ERDF, au regard des prescriptions spécifiques à cet équipement.

Le Conseil municipal, ayant délibéré :

- accepte le protocole d'accord transactionnel ci-annexé avec la SEM-Habitat du Pays Chatelleraudais qui prévoit une participation financière pour les travaux réalisés d'un montant de 70 667,55 € pour le transformateur ERDF positionné en sous-sol,
- autorise le maire, ou son représentant à le signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,

La dépense sera imputée sur le compte 820.11/2315/P1053/4000.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6646
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM